

18 Sep 2026 -17:20

Appartient à [Conseil des ministres du 18 septembre 2026](#)

Modification du nombre de greffiers du Conseil du contentieux des étrangers

Sur proposition de la ministre de l'Asile et de la Migration Anneleen Van Bossuyt, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant le nombre de greffiers du Conseil du contentieux des étrangers.

Le projet d'arrêté royal vise à augmenter le cadre du personnel des greffiers de quatre unités.

Actuellement, le Conseil du contentieux des étrangers dispose d'un effectif de 14 greffiers (7 néerlandophones, 7 francophones). Cet effectif n'a pas été revu depuis 2015, alors que le nombre de magistrats est passé de 34 à 62.

Dans la pratique, des juristes ou des experts administratifs du greffe doivent intervenir en tant que greffiers assumés afin de garantir la continuité du service. Une augmentation de l'effectif de quatre greffiers permettrait à chaque greffier d'assister trois à quatre juges au maximum et offrirait la possibilité de faire appel aux greffiers pour la rédaction des décisions dans le cadre de la procédure écrite devant le Conseil.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Anneleen Van Bossuyt, ministre de l'Asile et de la Migration,
et de l'Intégration sociale, chargée de la Politique des
Grandes villes
Finto
Boulevard du Jardin botanique 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanbossuyt.belgium.be>
info@migratie-mi.be

Sophie Jans
Porte-parole adjoint
sophie.jans@migratie-mi.be

Charlotte Vandecruys
Porte-parole
charlotte.vandecruys@migratie-mi.be